

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 124 (2003)
Heft: 9

Rubrik: Les inspecteurs communiquent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les inspecteurs communiquent

Canton de Vaud

Mesdames, Messieurs, chers apiculteurs,

La saison touche à sa fin et les travaux de mise en hivernage sont effectués avec le plus grand soin. Vous aurez bonne conscience et un succès certain si vous procédez selon les directives du Centre de recherches apicoles (voir la chronique du Liebefeld parue dans la Revue précédente).

Recommandation particulière du SVET : les colonies qui se sont dépeuplées ou anormalement affaiblies en fin de saison **sont à éliminer**. Ces non-valeurs (voir photo page 10 de la Revue n° 8) ne passeront pas l'hiver et au pire infecteront les colonies saines par le biais du pillage.



Contrôle de la chute des Varroas.

Question maintes fois posée : quelle est l'origine de l'effondrement de ces colonies ? La varroatose est sans doute l'une des causes principales du déclin de nos abeilles ! Mais certaines coïncidences sont inquiétantes, puisque l'affaiblissement des colonies intervient déjà et surtout pendant la floraison du tournesol puis du maïs...

Obligations des apiculteurs :

La restitution du formulaire de contrôle d'effectif est fixée au **30 septembre** (dernier délai). En avançant cette échéance, le Service vétérinaire vous sollicite aussitôt après la fin des travaux de saison et pendant que votre mémoire est encore intacte ! Le renvoi de ce formulaire dûment complété se fera au moyen de l'enveloppe qui vous sera adressée sous peu.

Rappel : les détenteurs d'abeilles qui ne possèdent pas ce formulaire l'obtiendront en appelant le soussigné au 021 864 56 30.

Recevez, Mesdames, Messieurs, chers collègues apiculteurs, mes salutations amicales.

L'inspecteur cantonal: P.-A. Bonzon

